Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

High Temperature Grease

Remplace:

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR) BDS000165\_20130718

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

### **High Temperature Grease**

Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe byba** Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium** 

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

# SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

High Temperature Grease

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR) Remplace: BDS000165\_20130718

# Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié

Santé: Irritation oculaire, catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Environnement:** Non-classifié Aucun(e) Autres dangers:

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Aucun(e)

Non-classifié Santé: Physique: Non-classifié **Environnement:** Non-classifié Autres dangers: Non-classifié

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

# Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention(s) de danger: H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

> P280-2 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P337/313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations additionnelles sur Aucun(e) les dangers:

Les informations figurant sur l'étiquette sont réduites conformément à l'annexe I, section 1.5.2 (art 29 CLPrégulation)

#### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	75-100	-	-	В



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du High Temperature Grease produit:

Date de création/révision 08.05.15 Version : 2.0

Ref.Nr.:

BDS000165\_2\_20150508 (FR)

Remplace: BDS000165 20130718

1,2-Dihydro-2,2,4-trimethylquinoline, oligomers	26780-96-1	500-051-3 (NLP)	<10	-	R52/53	
Phosphorodithioic acid, O,O-bis(2-ethylhexyl) ester, zinc salt	4259-15-8	224-235-5	<2.5	Xi,N	41-51/53	
Explication des notes						

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)		-	-	75- 100	-	-	В	
1,2-Dihydro-2,2,4-trimethylquinoline, oligomers		26780- 96-1	500-051-3 (NLP)	<10	Aquatic Chronic 3	H412		
Phosphorodithioic acid, O,O-bis(2-ethylhexyl) ester, zinc salt	01-2119493635-27	4259-15- 8	224-235-5	<2.5	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2	H318,H411		
Explication des notes								
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail								

<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

# SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin

Contact avec la peau: Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion

Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Peut entraîner irritation.

Symptômes: maux de gorge, toux.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Peut entraîner irritation. Contact avec la peau :

Symptômes: rougeur, douleur.

Irritant pour les yeux Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

High Temperature Grease

Date de création/révision 08.05.15 Version : 2.0

produit : Ref.Nr.:

BDS000165\_2\_20150508 (FR)

Remplace:

BDS000165\_20130718

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

Porter un appareil respiratoire

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

High Temperature Grease

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR) Remplace: BDS000165\_20130718

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux		méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien		-	-
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. inhalation:

la peau et les mains : Porter des gants

Gants recommandés: **Nitrile** 

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166. les yeux :

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Graisse. couleur: Ambré.

odeur: Odeur caractéristique. Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : Non connu.

Point d'éclair : > 200 °C



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

High Temperature Grease

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000165\_2\_20150508 (FR)

Remplace: BDS000165\_20130718

Vitesse d'évaporation : Limites d'explosion : limite Non applicable. Non applicable.

supérieure : limite inférieure :

Non applicable.

Pression de vapeur : Densité relative :

Non connu. 0.93 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).

Hydrosolubilité: Auto-inflammabilité: Viscosité:

Insoluble dans l'eau Non applicable. Non connu.

# 9.2. Autres informations

COV:

blank

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

# 10.2. Stabilité chimique

Stable

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

#### 10.4. Conditions à éviter

chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du High Temperature Grease produit:

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR) Remplace: BDS000165\_20130718

Inhalation: Peut entraîner irritation.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation. Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

### Données toxicologiques :

Composants dangereux		méthode	
Phosphorodithioic acid, O,O-bis(2-ethylhexyl) ester, zinc salt	4259-15-8	LD50 oral rat	> 4000 mg/kg

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Non-classifié

# Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Phosphorodithioic acid, O,O-bis(2-ethylhexyl) ester, zinc salt	4259-15-8	LC50 fish	1-10 mg/l
		EC50 daphnia	1-10 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

# 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

High Temperature Grease produit:

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR) Remplace: BDS000165\_20130718

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Non

l'environnement:

IMDG - Polluant marine

No

IATA/ICAO - Dangereux pour

Non

l'environnement:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems: Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

# SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

**High Temperature Grease** 

Date de création/révision <sub>08.05.15</sub> Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS000165\_2\_20150508 (FR)

Remplace: BDS000165\_20130718

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Do	onnées nationales	(FR) France
M: tal	aladies professionnelles: bleau n°:	Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:	R41: Risque de lésions oculaires graves.
	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. RR52/53
*Explication des mentions de danger:	-:-
3	H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

